

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 18  
Pouvoir : 5  
Absents : 4

Date de la convocation : 14/03/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHABOT Marie-Line, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET  
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU  
LEVRAULT Charly représenté par L CLAVE  
RENAUD Didier représenté par C INGRASSIA  
ROYER Freddy représenté par D GAUTHIER**ABSENTS** : DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte.**Secrétaire de séance** : Lydie BIANCO**DELIBÉRATION N° 60****RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU**OBJET : ACHAT GROUPE D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE AVEC LA COMMUNE DE COLOMBIERS – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAGC (FONDS DE CONCOURS )**

Les membres du conseil municipal sont informés que la municipalité possède une balayeuse qui est aujourd'hui en panne et non réparable.

Il est proposé d'acheter une nouvelle balayeuse d'occasion et de faire un achat groupé avec la commune de Colombiers afin de mutualiser les moyens. Cet achat groupé fera l'objet d'une convention qui précisera les modalités de financement.

Le coût de la balayeuse d'occasion est estimé à 83 333,33 € HT.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut peut subventionner ce type d'achat dans le cadre du fonds de concours.

**Le plan de financement** est le suivant :

- Fond de concours CAGC sollicité 47 %, soit :	39.166,66 €
- Fonds LISEA Colombiers sollicités 6%	5.000,00 €
- Fonds propres Commune de Naintré 45%, soit :	37.500,00 €
- Fonds propres Commune de Colombiers 2 %, soit :	1.666,67 €
<b>Total</b>	<b>83.333,33 €</b>

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'achat de cette balayeuse ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

---

**Considérant** la nécessité d'acheter une nouvelle balayeuse en la mutualisant avec la commune de Colombiers,

**Considérant** le coût de cet achat,

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut peut subventionner ce type d'achat dans le cadre du fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** l'achat groupé d'une balayeuse avec la commune de Colombiers pour un montant de 83 333,33 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer la demande de subvention ;
- **décide** pour cet achat de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut dans le cadre du fonds de concours,
- **charge** Mme la maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **29 MARS 2019**  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

**29 MARS 2019**